

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	14	1	15

Date de la convocation
5 septembre 2025

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze du mois de septembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Excusée : Myriam FANGET (pouvoir à Thierry DUPUIS),

Absent : Christophe MEURENAND.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

N° de l'acte : DEL.2025.09.11.05

OBJET : Eclairage public : Rénovation éclairage public – Tranche 2025 – Grosse puissance.

Monsieur le Maire expose au conseil la situation du parc de points lumineux sur la commune. 97 lampes à vapeur de mercure ont été remplacées en 2023. Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication a réalisé une étude de faisabilité pour le remplacement des lampes restantes à forte puissance).

Le plan de financement suivant est proposé :

<u>Tranche fortes puissances</u> (153 points lumineux – 10 modules de télégestion commande) :	
Montant des travaux	111 300 € TTC soit 92 750 € HT
Participation du SIEA	50 844,00 €
Fonds de compensation de la TVA	18 257,65 €
Dépense prévisionnelle nette à la charge de la commune (fonctionnement)	42 198,35 €
(appel de fonds de 85 % à l'OS : 35 868,60 €)	

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le plan de financement du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain pour le remplacement des lampadaires forte puissance pour un montant total restant à charge de la commune de 42 198,35 €.
- Autorise le Maire à signer le plan de financement correspondant ainsi que toutes les pièces associées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20250911-2025091105D0011-DE
Transmission n°ASCL_2_2025-09-19T17-19-23.00 (MI263956724)
Date de télétransmission : 19 septembre 2025
Date de réception préfecture : 19 septembre 2025